

446762

IL NE S'AGIT PAS SIMPLEMENT D'APPROFONDIR LES TROIS DOMAINES DONNES A TITRE D'EXEMPLE DANS LE PARAGRAPHE 15 DU DOCUMENT DE LA COMMISSION DU 21 NOVEMBRE, MAIS D'EXAMINER TOUTE LA GAMME DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET LEUR EFFET SUR LE ROYAUME-UNI, POUR VOIR QUELLES MESURES SUPPLEMENTAIRES POURRAIENT ETRE SUSCEPTIBLES A CONDUIRE - POUR CITER ENCORE UNE FOIS LES CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE - 'A UNE PARTICIPATION PLUS IMPORTANTE AUX AFFECTATIONS DES DEPENSES COMMUNAUTAIRES'.

LA COMMISSION MAINTIENDRA UNE LIAISON ETROITE AVEC LA PRESIDENCE ITALIENNE.

3. BUDGET

■-----

LA COMMISSION A EU UN ECHANGE DE VUES SUR LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES A LA SUITE DE LA ■■ DECISION DE LA COMMISSION BUDGETAIRE DE RECOMMANDER A LA PLENIERE DE REJETER LE BUDGET 1980. LA COMMISSION SUIVRA DE PRES LES DELIBERATIONS DES GROUPES POLITIQUES ET SE REUNIRA A NOUVEAU POUR ARRETER LES POSITIONS QU'ELLE DEFENDRA AU PARLEMENT EUROPEEN. ELLE CONTINUERA D'INSISTER AUPRES DU CONSEIL POUR QUE CELUI-CI MODIFIE SA POSITION EN VUE DE RENCONTRER DAVANTAGE LES DEMANDES DU PARLEMENT.

LA DECISION INTERVENUE HIER AU COREPER CONCERNANT ■■■■■■ UNE REUNION DES MINISTRES DU BUDGET EN MARGE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE MERCREDI PROCHAIN A STRASBOURG POURRAIT DONNER L'OCCASION A UN COMPROMIS.

LA COMMISSION CONTINUE SES DELIBERATIONS SUR LES SUITES D'UN REJET EVENTUEL DU BUDGET 1980 ET SE REUNIRA EVENTUELLEMENT A STRASBOURG LUNDI PROCHAIN AVANT LA PLENIERE POUR ARRETER SA POSITION DE■■■■■VANT LE PARLEMENT.

////

NNNN

433020

4. CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION PHYSIQUE DES
■ MATIERES NUCLEAIRES

LA COMMISSION RECOMMANDE AU CONSEIL D'APPROUVER LA CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION PHYSIQUE DES MATIERES
NUCLEAIRES A LAQUELLE L'EURATOM FAIT PARTIE. (VOIR IP 302)

5. PROGRAMME PREVISIONNEL ACIER 1ER TRIMESTRE 1980.

■■■■■■■ CE PROGRAMME A ETE APPROUVE PAR LA COMMISSION EN
PREMIERE LECTURE ET VA ETRE TRANSMIS AU COMITE CONSULTATIF
CECA EN ATTENDANT D'ETRE FINALISE PAR LA COMMISSION.
(VOIR BIO SEPARÉE).

6. CONSOMMATEURS

LA COMMISSION A APPROUVE UNE PROPOSITION DE DECISION DU
CONSEIL EN VUE D'INSTITUER UN SYSTEME D'INFORMATION RAPIDE
SUR LES DANGERS D'UTILISATION DE CERTAINS PRODUITS (VOIR
IP 306).

7. AIDE D'URGENCE AUX REGIONS D'ORKNEY, SHETLAND ET WESTERN
ISLES.

LA COMMISSION A DECIDE D'OCTROYER UNE AIDE D'URGENCE DE
500.000 UCE AUX REGIONS D'ORKNEY ET DE SHETLAND AINSI QU'AUX
WESTERN ISLES POUR ATTENUER LES CONSEQUENCES DU MAUVAIS
TEMPS PENDANT L'HIVER 1978/1979 ET QUI A SPECIALEMENT
AFFECTE LES ELEVEURS.

L'AIDE D'URGENCE FAIT SUITE A UNE RESOLUTION DU PARLEMENT
EUROPEEN ADOPTÉE LE 26 OCTOBRE, ET EST DESTINEE A REDUIRE
LE COUT DU FOURAGE DU BETAIL.

AU TITRE DU RENDEZ-VOUS DE MIDI, LE MATERIEL SUIVANT A
ETE DIFFUSE :

IP 69 VISITE OFFICIELLE HAFERKAMP EN TURQUIE

IP 305 EMPRUNTCECA DE 100 MILLIONS DE DOLLARS

IP 307 BULLETIN PETROLIER NO 25

FICHE CONSEIL TRANSPORT

DISCOURS DE M. VOUEL : REMISE PRIX JOURNALISME EUROPEEN.

AMITIES,
ENZO PERLOT. COMEUR. 12H00
NNNNNN

NNNN